

L'actrice souhaite récupérer les deux animaux du zoo de Lyon par l'intermédiaire de sa fondation et leur assurer une "fin de vie digne".

Baby et Népal vont-elles éviter l'euthanasie ? La Fondation Brigitte Bardot a demandé lundi au préfet du Rhône d'ordonner la "saisie" des deux éléphant de Lyon potentiellement tuberculeuses, non plus pour les euthanasier, mais pour les confier à sa fondation.

Dans une lettre ouverte à Jean-François Carencu, la Fondation Bardot lui demande de "prendre un nouvel arrêté, non plus d'abattage des éléphant Baby et Népal, mais de saisie afin que ces animaux soient confiés à [sa] Fondation qui pourra leur assurer une fin de vie digne, dans un parc de quarantaine où elles pourront être soignées sans risque de contamination avec d'autres animaux ou du public".

Vendredi, le juge des référés du tribunal administratif de Lyon, saisi par le propriétaire des éléphant, avait donné raison au préfet, qui avait ordonné par un arrêté du 11 décembre l'euthanasie des deux pachydermes, après le décès par tuberculose d'une troisième éléphant. Leur propriétaire, Gilbert Edelstein, directeur du cirque Pinder, a aussitôt annoncé qu'il avait déposé un recours en cassation contre cette ordonnance, devant le Conseil d'État.

[Retrouvez cet article sur LePoint.fr](#) [Pour Noël, un cardinal cite... Jean-Paul Sartre](#)

[Le SMS de Noël](#)

[La défense aérienne américaine suit la tournée du père Noël pas à pas](#)

[Trahis par des bonbons volés lors du cambriolage d'une boulangerie à Paris](#)

[Recevez la newsletter Le Point.fr](#)

[Joomla SEO powered by JoomSEF](#)